

Avril

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

⇒ Lundi 17h à 19h
⇒ Mercredi 08h à 09h
⇒ Jeudi 16h à 18h

CNI

Pour rappel, les cartes nationale d'identité sont désormais valables 15 ans y compris celles délivrées à partir du 02/01/2004.

En revanche la Turquie, la Serbie, le Maroc et Malte n'acceptent pas les cartes périmées. Aussi, le renouvellement est possible dans l'un de ces quatre cas **uniquement sur présentation d'une réservation.**

NOTE D'INFORMATIONS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2014/2015

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2014/2015, les inscriptions se dérouleront

du lundi 28 avril au jeudi 15 mai 2014
en mairie

Les enfants nés en **2011**, feront leur entrée en petite section maternelle.



VOUS ÊTES CONCERNES ?

Afin d'effectuer l'inscription de votre enfant, merci de vous présenter muni de :

- **votre livret de famille,**
- **d'un certificat attestant que les vaccins de votre enfant sont à jour (demandé à votre médecin).**

La procédure à suivre vous sera expliquée à ce moment là.

*Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie au **09.75.66.75.48** ou l'école au **03.90.56.10.28***

CONSEIL MUNICIPAL—SÉANCE DU 14 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de Boesenbiesen se réunira le lundi 14 avril 2014 à 20h30 en mairie.

Lors de cette séance le conseil municipal sera amené à délibérer sur la composition de la CCID (comprenant des conseillers municipaux et des habitants) :

=> Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : 12 titulaires et 12 suppléants doivent être désignés par le Conseil Municipal. **Ensuite les services fiscaux retiendront les 6 titulaires et 6 suppléants qui composeront la CCID.** Les membres doivent remplir des conditions strictes (nationalité, âge, etc.) pour faire parti de ladite commission. La CCID donne son avis sur certaines évaluations des services fiscaux. Cette commission est externe au conseil municipal. **Les débats lors des réunions sont strictement confidentiels.** La commission se réunit une fois par an.

Les personnes figurants sur la liste sont priées de donner leur avis pour le lundi 14 avril 2014 au plus tard. Sans réponse, cela vaudra accord tacite.

Désignation de 12 titulaires	Taxe	Désignation de 12 suppléants	Taxe
M. KEUSCH Jean-Jacques	TFB	M. ENTERLÉ Bernard	TFB
M. BRAUN Jean-Pierre	TFNB	M. GASCHY Christophe	TFNB
M. DEMOUCHE Sébastien	TH	Mme HURSTEL Lucienne	TH
Mme BOUILLÉ Laurence	TFB	M. LAUFFENBURGER Mathieu	TFB
M. WUNSCH Frédéric	TH	M. SCHWOEHRER Marc	TFNB
M. GAMBERT Jean-Claude	TH	M. RUDLOFF Franck	TH
Mme SCHWOEHRER Martine	TH	M. GOETZ Michel	TFB
M. DENU Jean-Marie	CFE	M. BRAUN Laurent	CFE
M. ROHR Francis	CFE	Mme SCHWOERTZIG Sabrina	TH
M. ZUMSTEEG Jean-Marie (ext.)	TFNB	M. ROHR Benoît (ext.)	TFNB
M. SIMLER Michel (ext.)	TFNB	M. KLUMB Raphaël (ext.)	TFNB
Mme GASCHY Virginie	TFNB	M. SIMLER Henri	TH

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le vendredi 28 mars 2014 s'est déroulée l'installation du nouveau conseil municipal, ainsi que l'élection du maire et des adjoints.

La nouvelle équipe municipale (2014-2020) est la suivante :

- M. LOOS Jean-Blaise Maire
- M. KEUSCH Jean-Jacques 1^{er} Adjoint
- M. LAUFFENBURGER Mathieu 2^e Adjoint
- Mme SCHWOEHRER Martine Conseillère Municipale
- Mme ROHR Agnès Conseillère Municipale
- Mme BOUILLE Laurence Conseillère Municipale
- M. GASCHY Christophe Conseiller Municipal
- Mme HURSTEL Lucienne Conseillère Municipale
- M. DEMOUCHE Sébastien Conseiller Municipal
- Mme SCHWOERTZIG Sabrina Conseillère Municipale
- Mme GASCHY Virginie Conseillère Municipale



Le secrétariat de mairie sera fermé

**le mercredi
16 avril 2014.**

En cas d'urgence vous pouvez contacter le Maire ou l'un des Adjoints.

Les permanences reprendront normalement le jeudi 17 avril.

**Nous remercions chaque électeur pour sa participation
aux élections municipales du 23 mars 2014.**

PERMIS DE CONDUIRE SECURISE

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de l'Union Européenne.

Le nouveau permis de conduire, plastifié est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré depuis le 16 septembre 2013. **La puce contient uniquement les informations visibles sur le titre** (pas d'empreintes digitales, ni de capital de points, ni d'historique des PV).

Des avantages pour les usagers :

- moins de déplacements en préfecture : selon les cas, les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture, les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires. Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur www.telepoints.info sera joint à l'envoi du permis de conduire.
- Un permis reconnu dans toute l'Europe : les catégories et les modèles de permis étant identiques, cela facilite la circulation.

Le permis de conduire est valable 15 ans pour les catégories A et B. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen (sauf cas particuliers) afin de mettre à jour l'adresse et la photographie du titulaire. En revanche, il n'est **valable que 5 ans pour les catégories « lourdes » C et D** (avis médical).

IMPORTANT : les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033. Il n'est donc pas nécessaire de demander un nouveau permis. La préfecture informera les titulaires des modalités de changement le moment venu. Par ailleurs, **les permis délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité en 2014.**

Plus d'informations : www.interieur.gouv.fr

Rubrique démarches / permis de conduire

